

Protégées par le savoir et autonomisées par le travail ? : Éducation, emploi et exposition à la violence conjugale au Sénégal

Protected by knowledge and empowered by work?: Education, employment, and intimate partner violence in Senegal

Mamaye THIONGANE¹

Université Cheikh Anta Diop de Dakar, Sénégal

Laboratoire d'Économie Publique

mamaye.thiongane@ucad.edu.sn

<https://orcid.org/0009-0009-5953-9020>

Abstract

Purpose: This article investigates the potential role of education and employment in preventing domestic violence in Senegal. Following an examination of socioeconomic factors, the study delves into how differences in educational attainment and job status within couples impact intimate partner violence.

Design/methodology/approach: Using data from the 2019 Demographic and Health Survey (DHS), logistic regression analysis is adopted.

Findings: The result reveal that women's education and professional occupation serve as protective factors against intimate partner violence (IPV). Furthermore, the likelihood of experiencing emotional, physical, or sexual violence decreases when women have higher levels of education than their husbands or when they are employed.

Originality/value: These findings underscore the importance of policies aimed at enhancing human capital through education and active labour market initiatives to mitigate partner violence.

Keywords: intimate partner violence, education gap, employment status.

Résumé

Objectif : Cet article examine le rôle potentiel de l'éducation et de l'emploi dans la prévention de la violence conjugale au Sénégal. Au-delà des facteurs socioéconomiques,

¹ BP 5683, Dakar-Fann, Sénégal.

ce papier analyse le rôle des différences d'éducation et d'emploi dans l'explication de la violence conjugale.

Conception/méthodologie/approche : À partir des données de l'Enquête Démographique et de Santé (EDS) de 2019, une régression logistique a été utilisée.

Résultats : Les résultats montrent que le niveau d'éducation et la profession des femmes constituent des facteurs de protection contre la violence conjugale. De plus, le risque de subir des violences psychologiques, physiques ou sexuelles diminue lorsque les femmes ont un niveau d'éducation supérieur à celui de leur mari ou lorsqu'elles sont occupées.

Originalité/valeur : Ces résultats soulignent l'importance des politiques visant à renforcer le capital humain par le biais de l'éducation et d'initiatives actives sur le marché du travail afin de réduire la violence conjugale.

Mots-clés : violence conjugale, écart d'éducation, situation d'emploi.

JEL classification : I21, I31, J12, J16, J21.

Introduction

L'Organisation mondiale de la santé (OMS, 2010) considère que la violence entre partenaires intimes (VPI) comme des « actes d'agression physique, de coercition sexuelle, de violence psychologique et de contrôle dans le cadre d'une relation intime causant des dommages physiques, sexuels ou psychologiques ». Dans le cadre de l'objectif de développement durable 5 (ODD 5) relatif à l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes et des filles, il y est ciblé l'élimination de toutes les formes de violence (physique, sexuel ou psychologique) à l'égard des femmes et des filles. Toutefois, à l'échelle mondiale, 30% des femmes âgées de 15 ans et plus ont eu à subir au moins une fois des violences (sexuelles et/ou physiques) de la part de leur partenaire intime et/ou des violences sexuelles en dehors de leur couple. Il convient de souligner que la plupart des violences à l'égard des femmes sont perpétrées par le mari ou le partenaire intime. Globalement, parmi les femmes une fois mariées ou en union âgées de 15–49 ans, 27% ont subi des violences physiques et ou sexuelles au moins une fois au cours de vie et 13% en ont été confrontées au cours des 12 derniers mois (OMS, 2021).

Au niveau régional, la Charte africaine des droits de l'Homme et des Peuples (ou Charte de Banjul) rappelle aux États la nécessité d'éliminer toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes et de protéger les droits de la femme (Amnesty International, 2006). Le Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits de la femme en Afrique (ou Protocole de Maputo) appelle les États à adopter et à renforcer les lois interdisant toutes formes de violence à l'égard des femmes, mais aussi d'identifier les causes et les

conséquences des violences contre les femmes (Union Africaine, 2003). Malgré ses efforts sur le plan des textes et règlements, l'Afrique subsaharienne, avec un taux de 33%, connaît un taux de prévalence de violence entre partenaires intimes parmi les plus élevés. En outre, cette zone enregistre le taux de prévalence le plus élevé, 20%, en ce qui concerne la violence physique et/ou sexuelle au cours des 12 derniers mois chez les femmes âgées de 15 à 49 ans ayant été mariées ou en couple (OMS, 2021).

Le Sénégal a mis en place un cadre juridique pour la protection comme pour la promotion des droits des femmes. Sur le plan législatif, la loi 99-05 du 29 janvier 1999² réprime autant le harcèlement sexuel que les violences conjugales. Néanmoins, selon l'ANSD (2023), près de 32% des sénégalaises ont subi une forme de violence au cours d'une période récente avec une situation plus accrue en milieu urbain (36,8%) qu'en milieu rural (24,9%). En termes de violence conjugale, 22,4% des femmes rapportent en avoir subi au cours des 12 derniers mois et plus de 70% en ont été confrontées depuis leur première union. De manière plus spécifique, depuis leur première union, les femmes subissent autant des violences psychologiques (60,9%) que des violences physiques (30,4%) et des violences sexuelles (8,3%).

En plus des mesures juridiques, la situation des hommes et des femmes sur le plan socio-économique constitue un facteur essentiel pour comprendre les attitudes de violences basées sur le genre. Le renforcement du capital humain éducatif constitue un des canaux privilégiés pour lutter notamment contre les inégalités sociales (Leoni, 2025 ; Obizue & Enomah, 2025). Au Sénégal, le capital humain occupe une place primordiale dans le cadre des axes stratégiques des programmes ou stratégies nationaux de développement comme ce fut le cas pour l'axe 2 de la Vision Sénégal 2050. Les résultats du 5e Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH-5) montrent qu'en 2023, globalement, 49% de la population n'ont aucun niveau d'instruction contre près de 3% ayant le niveau préscolaire, 27% le niveau primaire, 11% le cycle moyen, 6% le niveau secondaire et 4% le niveau supérieur. Il convient de noter des avancées notables par rapport à l'éducation des filles puisqu'excepté le niveau supérieur, la proportion des filles est plus élevée que celle des garçons sur l'ensemble des autres cycles en 2023 (RGPH-5, 2023). En termes de situation sur le marché du travail et de gain de revenus, cela reste structurellement en faveur des hommes. Ainsi, selon l'ENES (2025), le taux de participation de la main-d'œuvre masculine est de 65,5% contre 48,7% pour celle féminine. En termes d'emploi salarié, le taux est aussi plus élevé pour les hommes (48% contre 30%). A l'inverse, les femmes sont davantage concernées par le chômage (35% contre 11%) et la

² https://plateformesdesfemmesdusahel.org/wp-content/uploads/2025/12/senegal.fgm_.doc

proportion de jeunes (15–24 ans) qui ne sont ni en emploi, ni en éducation, ni en formation (43,5% contre 23,9%).

Dans le cadre de l'analyse des facteurs explicatifs de la violence conjugale, une attention particulière est accordée aux facteurs sociaux comme l'éducation et aux facteurs économiques dont la participation au marché de l'emploi. Dans le cadre de la littérature, plusieurs études se sont intéressées à la revue des facteurs de risques de violences domestiques montrant, par ailleurs, le caractère universel de ce phénomène. Sur le plan empirique, les facteurs qui affectent la violence conjugale ont fait l'objet d'une attention particulière dans le contexte africain. En effet, plusieurs articles en Afrique subsaharienne montrent l'importance d'être plus jeune que son partenaire, différences de niveau d'éducation, situation professionnelle et économique des femmes. A ces variables s'ajoutent d'autres comme la consommation d'alcool par le partenaire masculin, les antécédents de violence et des normes socioculturelles, l'attitude face à la violence, la polygamie, la participation à la prise de décision dans l'explication de la violence conjugale (Ahinkorah et al., 2018 ; Blaydes et al., 2025 ; Gunarathne et al., 2025 ; Ikuteyijo et al., 2025 ; Izugbara et al., 2020 ; Maguele et al., 2020 ; Mossie et al., 2020 ; Nakie et al., 2025 ; Tesema et al., 2024 ; Wado et al., 2021).

Au vu de ce qui précède, nous nous posons la question suivante : l'éducation et la participation au marché de l'emploi permettent-elles d'atténuer les risques de violences conjugales au Sénégal ? L'objectif de ce papier est d'analyser l'incidence de l'éducation et de l'emploi sur la violence conjugale subie par les femmes au Sénégal. Au-delà d'une analyse globale en termes de violence domestique au sein du ménage, cette recherche se focalisera aussi sur l'effet de l'éducation, l'emploi des femmes et de leurs maris sur les différentes formes de violence conjugale.

Dans le contenu suivant de cet article, nous allons d'abord nous intéresser à la revue de la littérature théorique et empirique, ensuite nous présenterons la méthodologie en l'inscrivant dans une logique de variable qualitative binaire, mais aussi catégorielle, et enfin nous nous concentrerons sur les résultats et la conclusion.

1. Soubassements théoriques et revue empirique

1.1. Les explications théoriques de la violence à l'encontre des femmes

Dans une perspective féministe, la violence conjugale est considérée comme une manifestation de la domination masculine sur les femmes. Dans un système patriarcal, la violence est infligée dans le cadre d'une logique de contrôle et de domination exercée par le mari, au sein d'une hiérarchie conjugale socialement

acceptée. Dans ce contexte, la violence, sous diverses formes et à diverses fréquences, est légitimée par une conception sociétale spécifique du mariage. Par conséquent, l'acceptation sociale de l'autorité des maris sur leurs épouses, ainsi que les rapports de force conférés par le patriarcat font que les femmes sont considérées comme des victimes « appropriées » d'agression (Lawson, 2012 ; Saunders et al., 2023 ; Sikweyiya et al., 2020).

Selon la théorie familiale de la violence, la violence domestique peut être utilisée par les partenaires comme un moyen de résoudre les conflits au sein de leur foyer. Dans cette perspective, la violence est considérée comme faisant partie intégrante du fonctionnement de la société. Contrairement à la théorie féministe, qui considère que la violence est perpétrée exclusivement contre les femmes, la théorie de la violence familiale indique que tant les femmes que les hommes peuvent être auteurs de violence domestique. Cette perspective de violence symétrique suggère que les deux sexes peuvent être tout aussi enclins à la violence (Capaldi et al., 2012 ; Lawson, 2012). Cependant, les études relatives à la théorie familiale de la violence reconnaissent également que les hommes sont plus susceptibles de commettre des formes plus violentes de violence domestique, tandis que les femmes ne recourent à la violence qu'en représailles ou en légitime défense. La violence domestique perpétrée par les femmes n'a généralement pas pour but de contrôler, d'effrayer ou de blesser, contrairement à la violence perpétrée par les hommes (Caldwell et al., 2012 ; Capaldi et al., 2012 ; McCloud & Abdullah, 2024).

Outre les aspects liés au besoin de contrôle ou à la résolution des conflits, les conditions socio-économiques jouent également un rôle important dans l'explication de la violence. Comme le souligne la théorie des ressources, il existe un lien entre la violence domestique et la richesse. Cette théorie considère que les partenaires financièrement dépendants de leur conjoint peuvent être plus exposés à la violence, en établissant un lien entre les ressources et le pouvoir. De plus, les recherches montrent systématiquement que les couples où les deux partenaires partagent équitablement le pouvoir ont tendance à connaître moins de conflits et, même lorsque des conflits surviennent, ils sont moins susceptibles de recourir à la violence. Dans cette perspective, les hommes peuvent exercer de la violence à l'encontre de leur conjointe parce qu'ils ont un meilleur accès à diverses ressources qui leur procurent des revenus élevés et un statut social élevé. En conséquence, les inégalités économiques au sein des couples ont été identifiées comme un facteur contribuant à l'augmentation du risque de violence domestique. Cela concorde avec la théorie féministe, qui postule que la hiérarchie des genres, découlant des normes sociales associées aux disparités d'accès aux ressources, est à l'origine de la violence domestique (Fox et al., 2002 ; Kaukinen & Powers, 2015 ; Meyer et al., 2024 ; Yount et al., 2014).

Les théories écologiques soulignent que la violence peut s'expliquer par une combinaison de facteurs socioculturels, situationnels et personnels à multiples facettes. Dans ce contexte, l'amélioration de l'accès des femmes à l'éducation et aux opportunités d'emploi devrait favoriser une plus grande confiance en soi, leur apporter une sécurité financière et réduire leur vulnérabilité face aux relations violentes (Fox, 2002 ; Ince-Yenilmez, 2020 ; Kaukinen & Powers, 2015). La littérature a identifié un certain nombre de facteurs de risque individuels de violence domestique, notamment le chômage, les faibles revenus, l'âge (en particulier chez les jeunes), des antécédents de violence (surtout pendant l'enfance), la tolérance à la violence et l'acceptation des normes sociales. En outre, des facteurs psychosociaux tels que la faible estime de soi, la difficulté à contrôler ses émotions et la colère ont également été identifiés comme contribuant à un risque accru de violence entre partenaires (Carlson, 1984 ; Heise, 1998 ; Matjasko et al., 2013 ; Reichel, 2017).

1.2. Facteurs explicatifs des violences conjugales, la revue empirique liée au Sénégal

Dans le cadre des études consacrées au contexte spécifique du Sénégal, une revue chronologique permet de rendre compte de l'importance de la problématique de la violence conjugale. Les différentes analyses montrent le rôle des facteurs socio-culturels, démographiques, du capital humain, des facteurs économiques, la participation aux prises de décisions ainsi que les normes sociales sur le risque de survenance des différentes formes de violences.

Peterman et al. (2025) ont analysé les violences dévoilées faites aux femmes et aux filles au Sénégal en utilisant les données issues d'une enquête expérimentale avec échantillon de 3400 femmes et filles dans 117 villages ruraux à travers les régions de Kaolack et Kolda. Les auteurs de l'étude, ciblant les adolescentes et jeunes femmes âgées de 14 à 34 ans, ont opté pour des entretiens en face à face et des auto-entretiens assistés par ordinateur ce qui est un moyen de mieux assurer la confidentialité au vu du caractère privé de réponses. En l'occurrence, la prévalence de la violence conjugale au cours de la vie est de 3,7 points (pour la violence sexuelle) à 7,2 points de pourcentage (pour la violence physique) supérieur parmi les individus ayant répondu à des auto-entretiens assistés par ordinateur. En termes de toute violence physique et/ou sexuelle, l'expérience montre des différences de prévalence plus élevées de 39% pour les violences conjugales et de 23% pour les violences faites aux femmes et aux filles par des personnes autres que leur partenaire dans ceux du groupe d'auto-entretien assisté par ordinateur.

En utilisant les données de l'enquête démographique de santé de 2017 et en optant pour une approche de décomposition de Blinder-Oaxaca, Zegeye et al. (2021) ont analysé les facteurs explicatifs des disparités dans la prévalence des désaccords relatifs aux violences conjugales entre zones rurale et urbaine au Sénégal. Les résultats de la décomposition permettent de prouver que quasiment 86% des disparités entre les zones urbaines et rurales en termes de désapprobation de la violence conjugale sont expliquées par les caractéristiques individuelles observées. Ainsi, la situation économique explique 45,2% des disparités alors que le niveau d'éducation des femmes (13,3%) et le niveau d'éducation des maris (10,7%) justifient à eux deux 24% des différences de désaccord face à la violence conjugale.

Leye et al. (2020) ont étudié le profil épidémiologique des femmes victimes de violences psychologiques chez les femmes enceintes dans la région de Sédhiou. À la suite de la régression logistique simple, les résultats montrent que les femmes enceintes qui mènent une activité professionnelle ont 4 fois plus de risques de subir les violences psychologiques comparativement à celles sans activités. Ce résultat peut s'expliquer par le fait que les femmes en activité ont une certaine autonomie financière et sont souvent à même de réclamer leur position sociale ce qui peut provoquer des tensions avec l'entourage et le mari occasionnant de la violence au sein du couple. En outre, le risque d'être confronté à ce type de violence était 7 fois plus élevé pour celles instruites et 2 fois plus élevé pour celles qui ont effectué moins de 3 visites prénatales recommandées. Il convient d'ajouter que les risques de complications post-natales sont 10 fois plus élevés chez les femmes victimes de violences psychologiques en période pré-partum comparativement aux autres.

À travers une analyse des classes latentes, Sandberg et al. (2020) ont analysé les attitudes en termes d'acceptation de la violence physique envers les épouses au sein du ménage en utilisant les données collectées dans la zone rurale de Niakhar au Sénégal. À la suite des tests de Vuong-Lo-Mendell-Rubin (VLMR-LR), les résultats du modèle à deux-classes montrent que 64% de la population est classée comme favorable à la violence conjugale contre 36% de la population considérée comme relativement défavorable. L'analyse des probabilités de composition des membres montre que la classe 1 favorable à la violence conjugale est composée à 71% de femmes (qui la justifient plus en cas de sortie sans autorisation et refus du sexe) et 53% d'hommes (prioritairement en cas de négligence des enfants). La classe défavorable à la violence est constituée de 29% de femmes et 46% d'hommes.

Dans le cadre d'une analyse de la perception sur les violences faites aux femmes, Leye et al. (2019) ont effectué une étude analytique qualitative en collectant des données dans les 11 régions qui disposaient d'un tribunal de grande

instance au Sénégal. Les entretiens individuels semi-dirigés ont concerné 86 victimes, 11 procureurs dans ces tribunaux, 23 chefs de services des urgences et 23 chefs de service gynécologiques. L'analyse du discours des procureurs montre que parmi les principaux motifs de violence, on peut noter la précarité du milieu de vie (pauvreté, vivre en banlieue dakaroise) et un niveau d'instruction faible. Cette étude met en relief les aspects sociétaux liés à la nature de la société sénégalaise qui peuvent constituer un obstacle pour lutter contre les violences faites aux femmes et aux filles.

Werwie et al. (2019) ont cherché à appréhender la perception des hommes et des femmes en ce qui concerne les violences basées sur le genre en particulier celles émotionnelle, physique et sexuelle au Sénégal. Leur analyse qualitative est effectuée en utilisant des focus group en zone urbaine et en zone rurale dans sept régions. Il ressort des discussions que la violence émotionnelle trouve ses racines dans des phénomènes liés aux finances du foyer, à l'emploi et à l'absence de ces derniers. Ainsi, la dépendance financière imposée aux femmes et le fait qu'on leur refuse l'accès aux ressources financières déclenchent aussi des comportements de violences physiques et sexuelles. Chez les femmes, la violence physique est considérée comme acceptable lorsqu'elle représente une mesure disciplinaire appropriée visant à corriger ce qu'on perçoit comme de la désobéissance de leur part. À l'inverse, la violence physique devient inacceptable dès qu'elle cause des blessures visibles ou nuisibles. En l'occurrence, la violence physique en milieu rural ou urbain devrait baisser en cas de diminution des mariages forcés et avec le rôle des médias. En ce qui concerne la violence sexuelle, les discussions montrent que cela devrait être rare dans les ménages polygames car en cas de refus par l'une des femmes, une autre accepterait. En termes d'interdépendance, le point de départ semble être la violence émotionnelle, et l'aspect économique apparaît comme un facteur transversal dans toutes les formes de violence.

En utilisant les données socio-centriques obtenues auprès de 1274 personnes âgées de 16 ans et plus dans la zone rurale de Niakhar au Sénégal, Sandberg et al. (2018) ont testé le lien entre les caractéristiques de réseaux sociaux, les facteurs individuels et le fait d'accepter la violence conjugale. L'approche par les modèles de probabilité linéaires imbriqués leur a également permis de tester, en tenant des caractéristiques individuelles, les effets directs de la reproduction sociale en estimant l'acceptabilité de la violence parmi les membres d'un groupe social. Les résultats du modèle logistique montrent que le sexe de l'individu, l'éducation primaire et post collège, ainsi que la richesse matérielle sont positivement associés à l'acceptation de la violence conjugale. En outre, la taille du réseau social de l'individu augmente la probabilité de trouver acceptable la violence entre partenaires de 14,4%.

En se basant sur des enquêtes anonymes auprès de personnes volontaires, au sein de l'hôpital Aristide le Dantec et de l'hôpital Fann, vivant en couple et résidant à Dakar au Sénégal, Soumah et al. (2015) ont cherché à identifier les facteurs de risque de violence conjugale. Sur le total des 161 personnes enquêtées, 37,3% étaient victimes de violences conjugales et la plupart d'entre elles vivaient dans les quartiers populaires. Les conjoints des victimes avaient un niveau d'éducation élevé (près de 42% le niveau post-baccalauréat) et 88% des victimes étaient scolarisés. Les hommes peuvent recourir à la violence pour reprendre le contrôle face à celles à niveau d'instruction élevé qui exigent plus d'autonomie ou résistent davantage aux normes patriarcales. D'autres aspects essentiels que révèle cette recherche sont qu'une bonne proportion des victimes vivaient dans un foyer monogame et que les violences engendrent des conséquences psychologiques.

2. Méthodologie et données

2.1. Approches méthodologiques

Dans le cadre de cet article nous optons pour une modélisation de variables dépendantes qualitatives binaires. Ainsi, l'approche théorique de base s'inspire de l'approche des modèles logistiques. En retenant Y comme variable dépendante, prenant les valeurs 1 si la femme rapporte subit à la violence conjugale et 0 lorsqu'elle n'en subit pas, on peut écrire :

$$Y = \begin{cases} 1 & \text{en cas de violence conjugale (toute forme ou selon le type)} \\ 0 & \text{sinon} \end{cases}$$

Dans le cadre d'une spécification du modèle latent, on suppose qu'il existe une variable continue non observée notée tel que :

$$Y^* = \beta X + \varepsilon \quad (1)$$

Avec X vecteur des variables explicatives ; β vecteur des coefficients et ε terme d'erreur.

En considérant que la distribution du terme d'erreur suit une loi logistique [$\varepsilon \sim \text{Logistique}(0, 1)$], ce qui revient à retenir le modèle logit, la fonction de lien s'écrit :

$$F(Z) = \frac{1}{1 + e^{-z}} \quad (2)$$

La formulation du modèle logit peut s'écrire des deux manières. À savoir :

$$P(Y = 1 | X) = \frac{1}{1 + e^{-\beta X}} \quad (3)$$

ou

$$P(Y = 1 | X) = \log \left(\frac{P(Y = 1 | X)}{1 - P(Y = 1 | X)} \right) = \beta X \quad (4)$$

Le programme de log-vraisemblance à maximiser est donné par la formule ci-après :

$$L(\beta) = \sum_{i=1}^n [y_i \log(P_i) + (1 - y_i) \log(1 - P_i)] \quad (5)$$

avec $P_i = P(Y_i = 1 | X_i)$.

Etant donné que les coefficients n'ont pas d'interprétation directe en termes de probabilité, il est plus commode de calculer les effets marginaux (ou les odds ratios). Dans le cadre du modèle logit, les effets marginaux sont obtenus grâce à la formule suivante :

$$\frac{\partial P(Y = 1 | X)}{\partial X_j} = \beta_j \cdot f(\beta X) \quad (6)$$

avec $f(\beta X) = \frac{e^{-\beta X}}{(1 + e^{-\beta X})^2}$.

Les effets marginaux peuvent être estimés pour un individu « moyen » de l'échantillon $\bar{X}$, régulièrement utilisé, et on aura :

$$\frac{\partial P(Y = 1 | X)}{\partial X_j} = \beta_j \cdot f(\beta \bar{X}) \quad (7)$$

Dans le contexte de cet article, la variable dépendante liée à la violence conjugale à l'encontre de la femme est régressée en fonction de variables démographiques et socio-économiques jugées pertinentes au vu de la littérature. Ainsi le modèle 1 est spécifié comme suit :

$$\begin{aligned} &(\text{Violence_conjugale}_i; \text{VPI_emotionnelle}_i; \text{VPI_physique}_i; \text{VPI_sexuelle}_i = \\ &= f(\text{Age}_i; \text{Age_CM}_i; \text{Residence}_i; \text{Genre_CM}_i; \text{Educ_fem}_i; \text{Educ_mari}_i; \\ &\quad \text{Emploi_fem}_i; \text{Emploi_mari}_i; \text{Richesse}_i; \text{Prise_decision}_i; \\ &\quad \text{Attitude_VPI}_i; \text{Co_epouse}_i; \text{Media}_i; \text{Cons_Alcool}_i) \end{aligned} \quad (8)$$

Le modèle 2 relatif aux écarts d'éducation et de situation d'emploi est spécifié comme suit :

$$(Violence_conjugale_i; VPI_emotionnelle_i; VPI_physique_i; VPI_sexuelle_i) = f(Gap_education_i; Gap_emploi_i) \quad (9)$$

Le tableau 1 fournit la description des variables utilisées dans les deux spécifications.

Tableau 1. Description des variables

Variables	Définitions
<i>Violence_conjugale</i>	La violence conjugale de manière générale mesure si la femme subit la violence émotionnelle, physique ou sexuelle
<i>VPI_emotionnelle</i>	Les femmes ayant subi la violence émotionnelle (1) ou non (0). Si la femme a signalé l'un des actes suivants : humilier, menacer de faire du mal et insulter, ou faire en sorte qu'elle se sente mal sur le plan psychologique
<i>VPI_physique</i>	Les femmes ayant subi la violence physique (1) ou non (0). Si une femme a signalé être confrontée à l'un des actes suivants : gifler, tordre les bras ou tirer les cheveux, pousser, secouer ou jeter un objet sur elle, donner un coup de poing ou frapper avec quelque chose, donner des coups ou traîner, étrangler ou brûler et menacer avec un couteau
<i>VPI_sexuelle</i>	Les femmes ayant subi la violence sexuelle (1) ou non (0). Si la femme a signalé subir l'un des actes suivants : forcer physiquement à avoir des rapports sexuels non désirés ; forcer à avoir d'autres actes sexuels non désirés
<i>Age</i>	La tranche d'âge de la femme ; nous avons 3 catégories : [15–24 ans] ; [25–34 ans] et [35–49 ans]
<i>Age_CM</i>	La tranche d'âge du chef de ménage ; nous avons 3 catégories : [15–24 ans] ; [25–34 ans] et [35–49 ans]
<i>Residence</i>	Le milieu de résidence de la femme : rural (0) et urbain (1)
<i>Genre_CM</i>	Le sexe du chef de ménage : homme (0) et femme (1)
<i>Educ_fem</i>	Le niveau d'instruction le plus élevé atteint par la femme : Non instruit (0) ; Primaire (1) ; Secondaire (2) ; Supérieur (3)
<i>Educ_hom</i>	Le niveau d'instruction le plus élevé atteint par le mari : Non instruit (0) ; Primaire (1) ; Secondaire (2) ; Supérieur (3)
<i>Emploi_fem</i>	Situation d'emploi de la femme : Chômage (0) et Actuellement en emploi (1)
<i>Emploi_hom</i>	Situation d'emploi du mari : Chômage (0) et Actuellement en emploi (1)
<i>Richesse</i>	Indice de richesse de la famille : Pauvre (0) ; Classe moyenne (1) et Riche (2)
<i>Prise_decision</i>	Participation à la prise de décision de la femme : celles qui sont impliquées dans la prise de décision (individuelle ou conjointement avec son mari) pour les achats larges du ménage et/ou la visite aux parents et/ou les soins de santé (1) sont comparées à celles qui ne sont pas impliquées (0)

Variables	Définitions
<i>Attitude_VPI</i>	L'attitude à l'égard de la violence – les femmes répondent par oui (1) ou non (0) si elles trouvent justifier que le mari bat sa femme si elle sort sans autorisation ; néglige les enfants ; se dispute, refuse le sexe ou brûle la nourriture
<i>Co-epouse</i>	Les femmes ayant des coépouses donc en situation de polygamie (1) sont comparées à celles en situation de monogamie (0)
<i>Media</i>	L'exposition aux médias vise à apprécier le fait d'être régulièrement à l'écoute de radio, de regarder la télévision notamment via internet (1) par rapport au fait de ne pas suivre pas les médias (0)
<i>Cons_Alcool</i>	La consommation régulière d'alcool du mari (1) ou non (0) pour appréhender l'ivresse comme facteur de risque.
<i>Gap_education</i>	L'écart d'éducation dans le couple. Nous avons ces situations : Homme plus instruit (0), Niveau d'instruction identique (1) et Femme plus instruite (2)
<i>Gap_emploi</i>	Situation d'emploi comparée au sein du couple, nous avons les différentes situations : le mari et sa femme chôment (0) ; le mari travaille et la femme chôme (1); la femme travaille et le mari chôme (2); le mari et sa femme travaillent (3)

Source : auteurs, à partir de (EDS-Continue, 2019).

2.2. Données et statistiques descriptives des variables

Les données utilisées proviennent de l'Enquête Démographique et de Santé Continue au Sénégal (EDS-Continue, 2019). Cette septième version de l'Enquête Démographique et de Santé Continue (EDS-Continue) réalisée au Sénégal entre 2012 et 2019 a utilisé un échantillon représentatif national de 4708 ménages, avec 8845 femmes âgées de 15 à 49 ans enquêtées. Ces enquêtes ont eu pour objectif principal de fournir des estimations actualisées des indicateurs sur la santé des femmes et leurs jeunes enfants ; la fécondité ; la connaissance et l'utilisation des méthodes contraceptives ; la connaissance et les attitudes vis-à-vis des maladies sexuellement transmissibles. L'EDS-Continue est une enquête représentative au niveau national, pour le milieu urbain ainsi que le milieu rural séparément. Au-delà des questions sanitaires, elle donne des informations sur la situation de l'éducation, la participation au marché du travail et la violence basée sur le genre. L'enquête de 2019 est la dernière du genre disposant d'un volet « Violence Basée sur le Genre » et la collecte des données a été réalisée d'avril à décembre 2019 avec une pause de 30 jours ce qui fait globalement une période de huit mois de collecte.

L'analyse descriptive des variables permet d'avoir une idée sur la répartition des individus au vu des caractéristiques retenues. Ainsi, avec les proportions,

l'analyse exploratoire rend compte de l'importance des différentes modalités socio-démographiques et économiques chez les femmes et leur partenaire (tableau 2).

En ce qui concerne l'âge, 44% des femmes de l'échantillon sont dans la tranche 35–49 ans contre 37% et près de 19% qui sont âgées entre 25–34 ans et 15–24 ans. Les chefs de ménages sont majoritairement des seniors (60 ans et plus) alors que les moins de 30 ans sont très rarement dans une telle position au sein des ménages (4%). En outre, le taux d'urbanisation est de 48% et plus 7 ménages sur 10 sont dirigés par des hommes.

Le capital humain éducatif, montrant les niveaux d'instruction pour les hommes et les femmes, met en relief que les individus sans instruction sont largement majoritaires. En fait, 55% [52–58] chez les femmes et 59% [56–62] chez les hommes n'ont pas suivi un enseignement formel. Cette situation met aussi en exergue le fait qu'une proportion importante de la population concernée a plutôt suivi l'éducation informelle ou l'enseignement coranique. En ce qui concerne le niveau primaire, 22% chez les femmes ont atteint ce niveau contre 16% chez les hommes. Les proportions ayant un niveau d'éducation secondaire sont assez similaires entre les hommes (17,03% proportion pouvant varier sur l'intervalle 14,52–19,88) et les femmes (17,21% avec comme borne 14,81–19,92). Contrairement à ce qui est observé pour les niveaux primaires et secondaires, l'écart est de 2,23 points de pourcentage en faveur des hommes pour le niveau universitaire (7,6% [5,45–10,52]) contre 5,38% [3,54–8,10] pour les femmes). La tendance observée pour les femmes et leurs conjoints traduit qu'elles sont mieux représentées jusqu'au niveau secondaire alors que leurs partenaires continuent plus l'investissement en capital humain en atteignant le niveau supérieur.

La participation au marché des personnes permet d'apprécier leur contribution à la production de richesse selon le genre. Dans le cadre de notre échantillon, le taux d'emploi est de près de 49% [46,13–52,58] chez les femmes contre près de 96% [95,08–96,68] chez les maris/partenaires enquêtés. En fait, près de 51% des femmes mariées ne travaillent pas contre seulement 4% d'hommes au chômage. Cette situation traduit une plus forte présence des hommes sur le marché du travail rémunéré et sous-tend que les femmes sont plus dans le cadre des travaux domestiques au sein de leur ménage et sont donc en charge de la reproduction sociale. Pour l'analyse l'importance de la situation économique, cela peut s'appréhender à travers l'indice de richesse des individus ou l'écart de gain de revenus. Près de 48% des individus enquêtés sont riches, 36% pauvres et près de 17% dans la classe moyenne. Un diagnostic des gains de revenus dans le couple montre que seules 5% des femmes gagnent plus que leurs conjoints au sein de leur ménage. Cette situation montre que la dominance des hommes

en termes de capacité financière du fait qu'ils sont plus présents sur le marché du travail rémunéré.

L'analyse des facteurs sociétaux permet aussi d'avoir un aperçu des interactions au sein des couples ou dans la famille qui reflètent les considérations sociales quant aux rôles des hommes et des femmes au sein de la société. Dans ce cadre, 3 femmes sur 10 (34,53% [31,24–37,99]) sont impliquées à titre individuel ou conjointement à la prise de décision au sein du ménage, alors que 7 femmes sur 10 ne sont nullement concernées par les décisions dans leur ménage. Il est essentiel de noter que 8 femmes sur 10 trouvent non justifiées de battre la femme pour un quelconque manquement contre 2 femmes sur 10 défendent le fait de violenter la femme lorsque le mari en juge nécessaire. En outre, la plupart des femmes (73%) vivent dans un ménage monogame et elles sont très fréquemment exposées au média (93%). Concernant, le comportement des maris, seuls 3,5% consomment de l'alcool.

Tableau 2. Statistiques descriptives des variables démographiques et socio-économiques (en%)

Variables	Pourcentage	Erreur standard	Logit [intervalle de confiance 95%]	
Age				
15–24 ans	18,45	1,34	15.95	21.23
25–34 ans	37,37	1,65	34.20	40.66
35–49 ans	44,18	1,72	40.84	47.58
Age_CM				
Moins de 30 ans	4,05	0,74	2.81	5.79
30–39 ans	17,82	1,14	15.69	20.18
40–49 ans	22,92	1,66	19.83	26.33
50–59 ans	23,43	1,56	20.52	26.63
60 ans et +	31,78	1,77	28.41	35.35
Residence				
Rural	48,17	0,00	–	–
Urbain	51,83	0,00	–	–
Genre_CM				
Homme	72,83	1,75	69.27	76.13
Femme	27,17	1,75	23.87	30.73
Educ_fem				
Non instruit	55,07	1,71	51.69	58.40
Primaire	22,34	1,72	19.15	25.89
Secondaire	17,21	1,30	14.81	19.92
Superieur	5,38	1,14	3.54	8.10

Variables	Pourcentage	Erreur standard	Logit [intervalle de confiance 95%]	
Educ_mari				
Non instruit	59,21	1,66	55.92	62.42
Primaire	16,15	1,63	13.20	19.61
Secondaire	17,03	1,36	14.52	19.88
Superieur	7,61	1,28	5.45	10.52
Emploi_fem				
Pas en emploi	50,65	1,65	47.42	53.87
Occupé	49,35	1,65	46.13	52.58
Emploi_mari				
Pas en emploi	4,05	0,40	3.32	4.92
Occupé	95,95	0,40	95.08	96.68
Richesse				
Pauvre	35,51	0,74	34.08	36.97
Classe moyenne	16,69	1,13	14.60	19.03
Riche	47,80	1,10	45.64	49.96
Prise_decision				
Non impliquée	65,47	1,72	62.01	68.76
Impliquée	34,53	1,72	31.24	37.99
Attitude_VPI				
Refus/Estime-soi	79,88	1,52	76.74	82.70
Violence tolérée	20,12	1,52	17.30	23.26
co_epouse				
Monogamie	73,48	1,49	70.44	76.30
Polygamie	26,52	1,49	23.70	29.56
Media				
Non exposé	6,81	0,53	5.85	7.91
Expose au média	93,19	0,53	92.09	94.15
Cons_Alcool				
Non	96,50	0,63	95.04	97.54
Oui	3,50	0,63	2.46	4.96

Source : calcul de l'auteur, à partir de la base (EDS-Continue, 2019).

Le tableau 3 montre que la prévalence de la violence conjugale est de 16,45%, une estimation pouvant varier entre la valeur minimale de 13,98% et la valeur maximale de 19,24%. Selon le type de violence, on note que la violence physique et la violence domestique sont plus récurrentes. La prévalence de la violence physique est de 10,76% et celle de la violence psychologique est de 9,74%. Pour la violence sexuelle, la prévalence est de 4,52% avec une estimation

de sa valeur maximale à 6,56%. L'analyse comparative des situations sur le marché de l'emploi montre que les cas les plus fréquents sont quand la femme et son conjoint travaillent (48%) et que le mari travaille alors que la femme chôme (47,9%). Les situations où les deux dans le couple sont au chômage (2,74%) ou que la femme travaille alors que le mari ne travaille pas (1,31%) sont rares. En ce qui concerne la situation d'éducation au sein du couple, on observe que dans 52,53% des cas de l'échantillon considéré les niveaux d'éducation du mari et de sa femme sont identiques. Cette similarité des niveaux d'éducation s'explique plus par le fait qu'il existe des couples où ni le mari ni sa conjointe ne sont instruits. Par contre, pour 28% des couples le niveau d'éducation du mari est plus élevé alors que l'écart d'éducation est en faveur de la femme dans 19% des cas.

Tableau 3. Statistiques descriptives de la violence conjugale (selon le type de violence), la situation d'emploi et gap d'éducation dans le couple

Variables	Pourcentage	Erreur standard	Logit [intervalle do confiance 95%]	
Violence_conjugale				
Non	83,55	1,34	80,76	86,02
Oui	16,45	1,34	13,98	19,24
VPI_emotionnelle				
Non	90,26	0,98	88,17	92,02
Oui	9,74	0,98	7,98	11,83
VPI_physique				
Non	89,24	1,10	86,88	91,21
Oui	10,76	1,10	8,79	13,12
VPI_sexuelle				
Non	95,48	0,87	93,44	96,91
Oui	4,52	0,87	3,09	6,56
Gap_emploi				
Mari et femme choment	2,74	0,25	2,28	3,28
Mari travaille et femme chome	47,91	1,64	44,70	51,14
Femme travaille et mari chome	1,31	0,31	0,82	2,09
Mari et femme travaillent	48,04	1,66	44,80	51,30
Gap_education				
Mari + instruit	28,34	1,46	16,65	31,38
Niveau instruction identique	52,53	1,65	49,23	55,71
Femme + instruite	19,13	1,57	16,23	22,41

Source : Calcul de l'auteur, à partir de (EDS-Continue, 2019).

3. Résultats et discussion

Nos résultats économétriques (tableau 4 et 5) montrent que l'éducation de la femme, plus particulièrement au niveau secondaire et supérieur, atténue la probabilité de survenance d'une forme quelconque de violence domestique. Toutefois, une analyse plus approfondie montre que l'éducation de la femme agit négativement pour la violence émotionnelle et physique. Lorsqu'on s'intéresse à la violence sexuelle, la probabilité d'être confrontées à une telle forme de violence est plus élevée pour celles ayant le niveau primaire et secondaire comparativement à celles n'ayant pas fréquenté de formation formelle. Ce résultat contraste avec ce qui est obtenu dans le cas de l'éducation des hommes. En effet, lorsque le mari/partenaire est instruit cela réduit la probabilité de survenance d'une violence sexuelle à l'encontre des femmes. Pour ce qui est de la violence émotionnelle et physique, ce n'est que pour celles dont les maris/partenaires ont un niveau d'étude supérieur qu'on note un effet négatif. En l'occurrence, contrairement à ce qui est observé pour le cas de l'éducation des femmes, le fait d'avoir un conjoint avec un niveau primaire ou secondaire ne réduit pas la violence subie par les femmes sous forme psychologique ou physique. En fait, s'il n'était retenu qu'une analyse générale de la violence domestique, on aurait considéré que seul un niveau d'éducation supérieur de l'homme est associé avec un effet négatif sur la violence domestique subie par les femmes. Ce qui cacherait le rôle crucial de l'éducation du conjoint sur la baisse de la violence sexuelle à l'encontre des femmes.

Le renforcement du capital humain est aussi crucial pour améliorer l'insertion professionnelle et donc la participation des individus aux activités économiques. Pour les femmes comme pour les hommes, le fait d'être en situation d'emploi devrait permettre d'avoir une certaine stabilité financière pouvant améliorer leur condition sociale. Les résultats montrent que les femmes professionnellement occupées ont une probabilité moindre de subir une violence domestique que celles qui n'ont pas d'emploi. Selon la forme de violence domestique, on constate que la participation au marché du travail des femmes réduit davantage le fait de subir des violences physiques et sexuelles. Les résultats concernant l'impact du travail du mari/partenaire abondent dans le même sens. En effet, avoir un conjoint qui travaille est associé à une baisse de la violence domestique autant sur le plan psychologique, physique que sexuel. Il convient de souligner qu'en termes de réduction des différentes formes de violences, les probabilités sont plus importantes lorsque le mari/partenaire est professionnellement occupé comparativement à ce qui est obtenu lorsque la femme est en emploi. L'autre angle d'analyse est que le chômage, des femmes ou de leur partenaire, est un facteur qui accentue la violence domestique à l'encontre des femmes.

L'âge de la femme, excepté pour le cas de la violence d'ordre sexuel, augmente globalement la probabilité de subir la violence domestique. Comparativement aux jeunes des 18–24 ans, les femmes dans les tranches d'âge 25–34 ans et 35–49 ans sont plus à même d'être confrontées à une forme quelconque de violence de la part de leur mari/partenaire. Toutefois, il convient de souligner que les femmes âgées de 35–49 ans ont une probabilité moindre de connaître l'expérience d'une violence sexuelle.

Comparativement aux ménages dirigés par un jeune de moins de 30 ans, lorsque le chef de ménage est âgé de 40–49 ans ou est un sénior (60 ans et plus), la probabilité de subir la violence domestique baisse. Ce résultat cache des disparités suivant la forme de violence considérée. En fait, pour la violence émotionnelle ou psychologique, c'est dans les ménages dirigés par les personnes de moins de 30 ans que cette forme de violence est moins probable. Pour la violence sexuelle, ce n'est que pour les ménages dont le chef est quarantenaire qu'on note une réduction de la survenance de ce type de violence. À l'inverse, il est primordial de souligner le fait que la probabilité de subir la violence physique est plus élevée lorsque le ménage est dirigé par un jeune de moins de 30 ans.

La violence domestique est plus présente en milieu urbain. En effet, autant en termes psychologique, physique que sexuel, la probabilité d'être violentée par son mari ou partenaire est plus élevée pour les femmes citadines comparativement à celles vivant en milieu rural. Ce résultat peut aussi traduire le fait que les femmes en zone urbaine sont plus enclines à déclarer les formes de violences qu'elles subissent.

Lorsque le ménage est dirigé par une femme, cela réduit, dans bien des cas, la survenance de la violence domestique à l'égard de la femme. Principalement, le fait d'avoir un ménage sous la tutelle d'une femme réduit la probabilité de subir une violence physique ou sexuelle. À l'inverse, les résultats montrent que les femmes dans de tels ménages ont plus de risques de s'exposer à une violence émotionnelle.

Suivant le niveau de richesse, la violence domestique perpétrée par le mari/partenaire affecte globalement moins les non pauvres. En effet, l'analyse concernant la violence conjugale montre une probabilité moindre pour celles des femmes à revenus intermédiaires et les riches. Cependant, une analyse plus détaillée montre que les riches ont une probabilité plus élevée de subir une violence émotionnelle comparativement aux femmes en situation de pauvreté. En outre, un résultat assez surprenant représente le fait que les femmes riches ont une probabilité plus accrue de subir une violence sexuelle de la part de leur mari/partenaire.

La polygamie est une réalité dans la société sénégalaise composée à majorité de musulmans. La probabilité d'être exposé à la violence domestique est

plus élevée lorsque la femme a d'autres coépouses. Gning et Antoine (2015) montrent que si pour l'homme la polygamie peut être bénéfique en termes de services au quotidien apportés par la diversité du ménage, les enjeux sont davantage pour les femmes. Les coépouses et notamment les belles-filles peuvent s'inscrire dans une logique de concurrence, ce qui peut occasionner des difficultés avec leurs maris.

Le fait d'être exposé aux médias réduit la probabilité de subir une violence physique ou sexuelle. Dans ce cadre, la prédisposition à avoir des informations à travers la radio, la télévision ou via internet atténue la violence que subissent les femmes au sein du ménage. À l'inverse, l'exposition aux médias ou réseaux sociaux augmente la probabilité de subir une violence émotionnelle.

L'utilisation de l'alcool fréquemment par le mari/partenaire augmente assez considérablement la probabilité pour les femmes de subir la violence domestique. Autant pour la violence émotionnelle, physique que sexuelle, les probabilités associées à la survenance de telle forme de violences sont les plus élevées lorsque le mari/partenaire est en état d'ivresse. L'abus de l'alcool peut engendrer des comportements violents du fait de perturbations fonctionnelles du circuit neurobiologique, du comportement impulsif et du manque de contrôle de soi (Goujat, 2022).

Tableau 4. Estimation économétrique de l'incidence de l'éducation et l'accès à un emploi sur la violence conjugale

Variables	Violence conjugale	Violence entre Partenaire Intime (VPI)		
		émotionnelle	physique	sexuelle
Age				
25–34 ans	0,04173**	0,07055**	0,00815**	0,00718**
	(0,01880)	(0,03178)	(0,00367)	(0,00323)
35–49 ans	0,04235*	0,04052*	0,01074*	–0,0041*
	(0,02265)	(0,02167)	(0,00574)	(0,00219)
Age_CM				
30–39 ans	0,00289**	0,01116**	–0,00945**	0,02005**
	(0,00117)	(0,00452)	(0,00383)	(0,00812)
40–49 ans	–0,00086*	0,0452*	–0,01837*	–0,00194*
	(0,000516)	(0,02712)	(0,011022)	(0,001164)
50–59 ans	0,01859*	0,04739*	–0,0135*	0,00844*
	(0,01074)	(0,02739)	(0,00780)	(0,00488)
60 ans et +	–0,00887**	0,02955**	–0,01073**	0,011606**
	(0,00402)	(0,01338)	(0,00486)	(0,00526)

Variables	Violence conjugale	Violence entre Partenaire Intime (VPI)		
		émotionnelle	physique	sexuelle
Residence				
Urbain	0,02577* (0,01335)	0,00848* (0,00439)	0,03631* (0,01881)	0,02663* (0,01380)
Genre_CM				
Femme	-0,02702*** (0,00972)	0,01575*** (0,00567)	-0,0212*** (0,00763)	-0,00372*** (0,00134)
Educ_fem				
Primaire	0,01623 (0,01436)	-0,00557 (0,00493)	-0,01991 (0,01762)	0,00382 (0,00338)
Secondaire	-0,01491* (0,00823)	-0,02114* (0,01166)	-0,06627* (0,03656)	0,03436* (0,01896)
Superieur	-0,10838** (0,04267)	-0,02874** (0,01131)	-0,10417** (0,04101)	-0,189** (0,07441)
Educ_mari				
Primaire	0,01397* (0,00735)	0,01709* (0,00899)	0,01112* (0,00585)	-0,01437* (0,00756)
Secondaire	0,03416** (0,01547)	0,02015** (0,00913)	0,04872** (0,02207)	-0,03687** (0,01670)
Superieur	-0,08056*** (0,03061)	-0,07476*** (0,02841)	-0,08301*** (0,03155)	-0,01478*** (0,00562)
Emploi_fem				
Occupe	-0,03451** (0,01520)	-0,00686** (0,00302)	-0,02704** (0,01191)	-0,01699** (0,00748)
Emploi_mari				
Occupe	-0,05531*** (0,01989)	-0,08039*** (0,02892)	-0,12858*** (0,04625)	-0,05838*** (0,02100)
Richesse				
Classe moyenne	-0,07392*** (0,02714)	-0,03172*** (0,01165)	-0,06072*** (0,02229)	-0,00465*** (0,00171)
Riche	-0,023** (0,01268)	0,00581** (0,00320)	-0,00656** (0,00362)	0,005617** (0,00310)
Prise_decision				
Impliquée	-0,0286* (0,01457)	-0,00984* (0,00501)	-0,000651* 0,00033	-0,0338* (0,01722)
Attitude_VPI				
Violence tolérée	0,40424* (0,20761)	0,0308193* (0,01583)	0,0536* (0,02753)	0,0495* (0,02543)

Variables	Violence conjugale	Violence entre Partenaire Intime (VPI)		
		émotionnelle	physique	sexuelle
Co-epouse				
Polygamie	0,02349** (0,00955)	0,026374** (0,01072)	0,017295** (0,00703)	0,002928** (0,00119)
Media				
Exposée	−0,00381* (0,00219)	0,03645* (0,02097)	−0,0406* (0,02336)	−0,01306* (0,00751)
Cons_alcool				
Cons. abusive	0,55725*** (0,11119)	0,444568*** (0,08870)	0,469004*** (0,09358)	0,66765*** (0,13322)
Observations	1,298	1,298	1,298	1,298
Pseudo R ²	0,0506	0,0667	0,0736	0,1962

Note : Erreurs standards entre parenthèses. *** $p < 0,01$; ** $p < 0,05$; * $p < 0,001$.

Source : Calcul de l'auteur, à partir des données de (EDS-Continue, 2019).

Une analyse centrée sur les écarts de niveau d'instruction entre le mari/partenaire et sa femme ainsi que leur situation comparée sur le marché du travail permet d'approfondir l'incidence de la scolarisation et l'occupation professionnelle sur les risques de violence domestique. Comparativement au couple où l'homme est plus instruit, les résultats montrent que la survenance de la violence conjugale est plus réduite pour les couples avec un niveau d'éducation identique ou lorsque la femme dans le couple est plus instruite. L'analyse selon le type de violence confirme cette réduction de probabilité pour la violence émotionnelle et physique en cas de niveau d'instruction identique, alors que l'effet observé pour le cas de violence sexuelle est non significatif. Le fait que la femme soit plus instruite dans le couple est aussi associé à une baisse d'exposition à la violence physique et sexuelle. Toutefois, elles subissent plus de violence émotionnelle que celles vivant avec un conjoint plus instruit. Ces résultats montrent que l'éducation de la femme contribue à les protéger contre les violences, surtout d'ordre physique ou sexuel.

Les résultats liés à la situation d'emploi dans le couple nous permettent de comparer plusieurs cas de figure où le chômage règne dans le couple. Lorsque dans le couple seul l'homme travaille, la survenance de la violence domestique, notamment émotionnelle ou physique, est plus accrue. Ce résultat signifie que la dominance économique de l'homme constitue un des principaux facteurs justifiant la violence à l'égard de la femme dans leur foyer. Les résultats de l'analyse lorsque seule la femme travaille ou qu'elle travaille autant que son conjoint confirment cette explication. En fait, l'exposition à la violence

conjugale sous toutes ses formes baisse lorsque la femme participe à l'activité économique.

Tableau 5. Effet de la situation d'éducation et d'emploi dans le couple sur la violence conjugale

Variables	Violence conjugale	Violence entre Partenaire Intime (VPI)		
		émotionnelle	physique	sexuelle
Gap_education (ref : homme + instruit)				
Niveau instruction identique	-0,0101** (0,00457)	-0,0112*** (2,31e-05)	-0,00637* (0,00327)	0,0201 (0,01324)
Femme + instruite	-0,00271*** (0,00103)	0,0265*** (0,00953)	-0,0109*** (0,00389)	-0,0174** (0,00691)
Gap_emploi (ref : Mari et femme choment)				
Mari travaille/femme chome	0,0328* (0,01692)	0,0947* (0,05095)	0,0130** (0,00583)	0,0410 (0,02871)
Femme travaille/mari chome	-0,0253*** (0,00907)	-0,1290*** (0,04902)	-0,0255** (0,01106)	-0,0492*** (0,01482)
Mari et femme travaillent	-0,00671** (0,00282)	-0,0994** (0,04051)	-0,0191*** (0,00591)	-0,0625* (0,03209)
Observations	1,298	1,298	1,298	1,298
Pseudo R ²	0,0456	0,0534	0,0576	0,0941

Note : Erreurs standards entre parenthèses. *** $p < 0,01$; ** $p < 0,05$; * $p < 0,001$.

Source : Calcul de l'auteur, à partir des données de (EDS-Continue, 2019).

Conclusion

L'objectif de cet article était d'analyser le rôle de l'éducation et l'accès à l'emploi sur l'exposition à la violence conjugale. En utilisant les données de l'EDS de 2019, une approche qualitative dichotomique était utilisée pour analyser, au-delà des facteurs démographiques et socioéconomiques, l'incidence des écarts d'éducation et de situation d'emploi sur la probabilité de subir la violence de la part de son conjoint. En plus de la violence conjugale de manière générale, une attention particulière est portée sur les aspects émotionnel, physique et sexuel.

Les résultats issus des estimations économétriques montrent qu'au Sénégal, l'éducation et l'occupation professionnelle contribuent à réduire l'exposition à la violence conjugale pour les femmes. En effet, l'éducation de la femme, en particulier l'atteinte des niveaux d'étude secondaire et supérieur, réduit la

probabilité de survenance d'une forme quelconque de violence conjugale autant sur le plan émotionnel, physique que sexuel. En outre, lorsque le mari a un niveau d'instruction élevé, la probabilité pour la femme de subir la violence est réduite. Les résultats de l'écart d'éducation au sein du couple confirment l'importance de l'éducation pour réduire la violence subie par la femme. En fait, la probabilité d'être exposé à la violence est moindre lorsque le niveau d'instruction dans le couple est similaire ou lorsque c'est la femme qui est plus instruite. Les résultats mettent également en relief le fait que les femmes en emploi en sont mieux épargnées que celles en situation de chômage. De même, avoir un mari qui travaille atténue le risque de violence pour la femme. L'analyse de la situation d'emploi dans le couple met en évidence l'importance de sa participation au marché du travail pour réduire la violence conjugale. En effet, comparativement au couple en chômage, lorsque le mari ou la femme travaille, et plus particulièrement dans le cas de figure où les deux travaillent, on observe une baisse des différents types de violence entre partenaires intimes.

En plus de l'éducation et de l'accès à l'emploi, d'autres variables jouent un rôle primordial dans l'explication de la violence conjugale. Les femmes adultes, plus de 35 ans, sont moins confrontées à la violence sexuelle, alors que la probabilité de subir la violence émotionnelle et physique est plus élevée pour celles de la tranche 25-34 ans et les 35-49 ans comparativement aux jeunes de 24 ans. Les résultats montrent aussi que l'exposition à la violence conjugale est plus probable pour les femmes vivant en milieu urbain et dans un contexte où le mari consomme trop d'alcool. En outre, celles qui trouvent justifier le fait que le mari batte sa femme en cas de manquements à ses obligations sont plus exposées à toutes les formes de violence. À l'inverse, la survenance de telles violences baisse lorsque la femme vit dans un ménage de la classe moyenne ou riche, elle gagne plus et participe aux prises de décision.

Les résultats issus de cette recherche montrent que l'instruction et l'accès des individus à un emploi ont des rendements sociaux positifs. Dans ce cadre, les politiques pour le renforcement du niveau d'éducation sont essentielles dans le but d'éradiquer à terme des actes de violence entre partenaires au sein du ménage. En effet, face aux constats que l'éducation réduit la probabilité de subir des violences, il est primordial de consolider les dispositifs de maintien scolaire des filles via le renforcement des initiatives visant l'autonomisation des filles et des jeunes femmes. De telles initiatives sont surtout à étendre des zones confrontées à des taux d'abandon élevés en assurant un soutien pédagogique aux filles qui sont plus vulnérables et en sensibilisant les parents puisque les décisions de déscolariser les enfants se prennent au sein des ménages. En outre, la lutte contre les violences faites aux femmes passe aussi par les politiques actives d'emploi leur permettant d'accéder à un emploi, notamment décent,

afin de leur garantir l'accès aux ressources économiques au même titre que les hommes. De même, le résultat montrant que la participation des femmes à la prise de décision réduit l'exposition aux violences justifie la nécessité d'institutionnaliser la présence des femmes dans les instances de médiation familiale et des comités de gestion des conflits communautaires pour un plaidoyer et une sensibilisation plus efficace.

References

- Ahinkorah, B. O., Dickson, K. S., & Seidu, A. (2018). Women decision-making capacity and intimate partner violence among women in sub-Saharan Africa. *Archives of Public Health*, 76, 5. <https://doi.org/10.1186/s13690-018-0253-9>
- Amnesty International. (2006, Octobre). *Introduction à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples*. <https://www.amnesty.org/fr/wp-content/uploads/sites/8/2021/06/ior630052006fra.pdf>
- ANSD. (2023, Novembre). *Enquête nationale de référence sur les violences faites aux femmes*. Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie. https://www.ansd.sn/sites/default/files/2024-11/Brochure_ENR-VFFS.pdf
- Blaydes, L., Fearon, J. D., & MacDonald, M. (2025). Understanding intimate partner violence. *Annual Review of Political Science*, 28, 351–374. <https://doi.org/10.1146/annurev-polisci-041322-044022>
- Caldwell, J. E., Swan, S. C., & Woodbrown, V. D. (2012). Gender differences in intimate partner violence outcomes. *Psychology of Violence*, 2(1), 42–57. <https://doi.org/10.1037/a0026296>
- Capaldi, D. M., Knoble, N. B., Shortt, J. W., & Kim, H. K. (2012) A systematic review of risk factors for intimate partner violence. *Partner Abuse*, 3, 231–280. <https://doi.org/10.1891/1946-6560.3.2.231>
- Carlson, B. E. (1984). Causes and maintenance of domestic violence: An ecological analysis. *Social Service Review*, 58(4), 569–587. <https://doi.org/10.1086/644239>
- EDS-Continue (Enquête Démographique et de Santé Continue). (2019). Rapport sur les indicateurs clés. <https://preview.dhsprogram.com/pubs/pdf/FR368/FR368.pdf>
- ENES. (2023). *Enquête nationale sur l'emploi au Sénégal. Notes d'information*. https://www.ansd.sn/sites/default/files/2023-12/rapp_enes_T3_2023.pdf
- Fox, G. L., Benson, M. L., DeMaris, A. A., & Van Wyk, (2002). Economic distress and intimate violence: Testing family stress and resources theories. *Journal of Marriage and the Family*, 64(3), 793–807. <https://doi.org/10.1111/j.1741-3737.2002.00793.x>
- Gning, S. B., & Antoine, P. (2015). Polygamie et personnes âgées au Sénégal. *Mondes en Développement*, 43(171), 31–50. <https://doi.org/10.3917/med.171.0031>
- Goujat, R. (2022). C'est pas moi, c'est moi ivre. L'alcool, une justification aux violences conjugales ? *Psychotropes*, 28(3–4), 145–164. <https://doi.org/10.3917/psyt.283.0145>

- Gunarathne, L., Apputhurai, P., Nedeljkovic, M., & Bhowmik, J. (2025). Factors influencing attitudes toward intimate partner violence among married women: A multilevel analysis across 20 low- and middle-income countries. *Violence Against Women*, 32(5), 1–17. <https://doi.org/10.1177/10778012251324890>
- Heise, L. L. (1998). Violence against women: An integrated ecological framework. *Violence Against Women*, 4(3), 262–290. <https://doi.org/10.1177/1077801298004003002>
- Ikuteyijo, O. O., Zepro, N., Akinyemi, A. I., Probst-Hensch, N., & Merten, S. (2025). Socio-economic factors influencing intimate partner violence among adolescents and young women in sub-Saharan Africa: A scoping review. *Public Health Reviews*, 45, 1607041. <https://doi.org/10.3389/phrs.2024.1607041>
- Ince-Yenilmez, M. (2020). The role of socioeconomic factors on women's risk of being exposed to intimate partner violence. *Journal of Interpersonal Violence*, 37(9–10), 1–28. <https://doi.org/10.1177/0886260520966668>
- Izugbara, C. O., Obiyan, M. O., Degfie, T. T., & Bhatti, A. (2020). Correlates of intimate partner violence among urban women in sub-Saharan Africa. *PLoS ONE*, 15(3), e0230508. <https://doi.org/10.1371/journal.pone.0230508>
- Kaukinen, C. E., & Powers, R. A. (2015). The role of economic factors on women's risk for intimate partner violence: A cross-national comparison of Canada and the United States. *Violence Against Women*, 21(2), 229–248. <https://doi.org/10.1177/1077801214564686>
- Lawson, J. (2012). Sociological theories of intimate partner violence. *Journal of Human Behavior in the Social Environment*, 22(5), 572–590. <https://doi.org/10.1080/10911359.2011.598748>
- Leoni, S. (2025). A historical review of the role of education: From human capital to human capabilities. *Review of Political Economy*, 37(1), 227–244. <https://doi.org/10.1080/09538259.2023.2245233>
- Leye, M. M. M., Gueye, M., & Seck, I. (2020). Profil épidémiologique des femmes victimes de violences psychologiques en période pré- et post-partum dans la région de Sédhiou, Sénégal. *Revue d'Epidémiologie et de Santé Publique*, 68(5), 288–294. <https://doi.org/10.1016/j.respe.2020.08.004>
- Leye, M. M. M., Sougou, N. M., Faye, A., Seck, I., & Dia, A. T. (2019). Perceptions des populations sur les violences faites aux femmes au Sénégal. *Santé Publique*, 31(4), 581–590. <https://doi.org/10.3917/spub.194.0581>
- Maguele, M. S., Taylor, M., & Khuzwayo, N. (2020). Evidence of sociocultural factors influencing intimate partner violence among young women in sub-Saharan Africa: A scoping review. *BMJ Open*, 10, e040641. <https://doi.org/10.1136/bmjopen-2020-040641>
- Matjasko, J., Niolon, P. H., & Valle, L. A. (2013). The role of economic factors and economic support in preventing and escaping from intimate partner violence. *Journal of Policy Analysis and Management*, 32(1), 122–128. <https://doi.org/10.1002/pam.21666>
- McCloud, B., & Abdullah, A. (2024). Theoretical analysis of the cycle of intimate partner violence: A systematic review. *Trauma, Violence, & Abuse*, 26(5). <https://doi.org/10.1177/15248380241301781>

- Meyer, S. R., Hardt, S., Brambilla, R., Page, S., & Stöckl, H. (2024). Explaining intimate partner violence through economic theories: A systematic review and narrative synthesis. *Aggression and Violent Behavior*, 77, 101929. <https://doi.org/10.1016/j.avb.2024.101929>
- Mossie, T. B., Fenta, H. M., Tadesse, M., & Tadele, A. (2023). Mapping the disparities in intimate partner violence prevalence and determinants across sub-Saharan Africa. *Frontiers in Public Health*, 11, 1188718. <https://doi.org/10.3389/fpubh.2023.1188718>
- Nakie, G., Tadesse, G., Fentahun, S., Rtbe, G., Andualem, F., Kibralew, G., Kelebie, M., Melkam, M., Tinsae, T., Kassa, M. A., Alemayehu, T. T., Yigezu, M., Tsegaw, T. K., Segon, T., & Wassie Y. A. (2025). Domestic violence and its determinants among reproductive-age women in sub-Saharan Africa: A multilevel analysis of 2019–2024 demographic and health survey data. *BMC Public Health*, 25, 2288. <https://doi.org/10.1186/s12889-025-23544-z>
- Obizue, M. N., & Enomah, S. (2025). Human capital development and educational advancement in Nigeria: Realities and way forward. *International Journal of Education Research and Scientific Development*, 7(2), 15–27. https://scholar.google.com/citations?view_op=view_citation&hl=en&user=hg60UaQAAAAJ&citation_for_view=hg60UaQAAAAJ:roLk4NBRz8UC
- OMS. (2010). *Preventing intimate partner and sexual violence against women: Taking action and generating evidence*. http://www.who.int/violence_injury_prevention/publications/violence/9789241564007_eng.pdf
- OMS. (2021). *Violence against women prevalence estimates, 2018*. World Health Organization. <https://www.who.int/publications/i/item/9789240022256>
- Peterman, A., Dione, M., Le Port, A., Briault, J., Lamesse, F., & Hidrobo, M. (2025). Disclosure of violence against women and girls in Senegal. *The World Bank Economic Review*, 39(3), 2025, 614–631. <https://doi.org/10.1093/wber/lhae039>
- Reichel, D. (2017). The determinant of intimate partner violence in Europe: The role of socioeconomic status, inequality, and partner behavior. *Journal of Interpersonal Violence*, 32(12), 1853–1873. <https://doi.org/10.1177/0886260517698951>
- RGPH-5 (5e Recensement général de la Population et de l'Habitat). (2023). *Agence nationale de la statistique et de la démographie (ANSD), Rapport définitif*. https://www.ansd.sn/sites/default/files/recensements/rapport/rapport_national/Rapport-def-RGPH-5.pdf
- Sandberg, J., Delaunay, V., Boujija, Y., Douillot, L., Bignami, S., Rytina, S., & Sokhna C. (2018). Individual, community, and social network influences on beliefs concerning the acceptability of intimate partner violence in rural Senegal. *Journal of Interpersonal Violence*, 36(11–12), 1–33. <https://doi.org/10.1177/0886260518805778>
- Sandberg, J., Fennell, R., Boujija, Y., Douillot, L., Delaunay, V., Bignami, S., Xie, W., Sokhna, C., & Rytina, S. (2020). A latent class analysis of attitudes concerning the acceptability of intimate partner violence in rural Senegal. *Population Health Metrics*, 18, 27. <https://doi.org/10.1186/s12963-020-00233-0>
- Saunders, D. G., Jiwatram-Negrón, T., Nanasi, N., & Cardenas, I. (2023). Patriarchy's link to intimate partner violence: Applications to survivors' asylum claims. *Violence Against Women*, 29(11), 1998–2021. <https://doi.org/10.1177/10778012221132299>

- Sikweyiya, Y., Addo-Lartey, A. A., Alangea, D. O., Dako-Gyeke, P., Chirwa, E. D., Coker-Appiah, D., Adanu, R. M. K., & Jewkes, R. (2020). Patriarchy and gender-in-equitable attitudes as drivers of intimate partner violence against women in the central region of Ghana. *BMC Public Health*, 20(1), 682. <https://doi.org/10.1186/s12889-020-08825-z>
- Soumah, M. M., Issa, A. W., Ndiaye, M., Ndoye, El. H. O.; Sow, M. L. (2015). Les violences conjugales à Dakar. *Pan African Medical Journal*, 22, 182. <https://www.ajol.info/index.php/pamj/article/view/133179>
- Tesema, G. A., Gbagbo, F. Y., Okeke, S. R., Ameyaw, E. K., & Yaya, S. (2024). Is sexual autonomy a protective factor against intimate partner violence? Evidence from 27 sub-Saharan African countries. *PLoS ONE*, 19(7), e0308108. <https://doi.org/10.1371/journal.pone.0308108>
- Union Africaine. (2003). *Protocole a la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des femmes*. <https://portal.africa-union.org/DVD/Documents/DOC-REF/>
- Wado, Y. D., Mutua, M., Mohiddin, A., Ijadunola, M. Y., Faye, C., Coll, C. V. N., Barros, A. J. D., & Kabiru, C. W. (2021). Intimate partner violence against adolescents and young women in sub-Saharan Africa: Who is most vulnerable? *Reproductive Health*, 18, 119. <https://doi.org/10.1186/s12978-021-01077-z>
- Werwie, T. R., Hildon, Z. J. L., Camara, A. D., Mbengue, O. K., Vondrasek, C., Mbaye, M., Mills, H., Kumoji, K., & Babalola, S. (2019). Gender-based violence in Senegal: Its catalysts and connections from a community perspective. *Journal of Family Violence*, 34, 769–780. <https://doi.org/10.1007/s10896-019-00058-y>
- Yount, K. M., Zureick-Brown, S., & Salem, R. (2014). Intimate partner violence and women's economic and non-economic activities in Minya, Egypt. *Demography*, 51(3), 1069–1099. <https://doi.org/10.1007/s13524-014-0285-x>
- Zegeye, B., Shibire, G., Ahinkorah, B. O., Keetile, M., & Yaya S. (2021). Urban-rural disparities in wife-beating attitude among married women: A decomposition analysis from the 2017 Senegal Continuous Demographic and Health Survey. *Archives of Public Health*, 79, 102. <https://doi.org/10.1186/s13690-021-00612-5>